





Microprogramme de 1^{er} cycle en langue et culture anglaises

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

Sommaire et particularités

NUMÉRO	1-135-7-0
CYCLE	1 ^{er} cycle
TITRE OFFICIEL	Microprogramme de premier cycle en langue et culture anglaises
TYPE	Attestation
CRÉDITS	15 crédits
COTE R MINIMALE	20.00

-  Admission à l'automne, l'hiver et l'été
-  Temps partiel
-  Temps plein
-  Offert au campus de Montréal

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Sorel Friedman (514) 343-7189
sorel.friedman@umontreal.ca

Centre de langues
<https://centre-de-langues.umontreal.ca/accueil/>

Département de littératures et de langues du monde
<https://llm.umontreal.ca/>

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission
<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/>

Présentation

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture anglaises permet à l'étudiant de se familiariser ou d'approfondir ses connaissances de la langue et de la culture anglaises.

Ce programme peut être suivi en parallèle à un autre programme.

Objectifs

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture anglaises est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Forces

- Cours variés développant différentes compétences.
- Cours axés sur la communication, la lecture, l'écriture

Conditions d'admissibilité

ETUDES AU QUEBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC) décernée par le ministre de l'Éducation du Québec (voir la rubrique **Remarques**)

soit

- avoir réussi un minimum de 12 crédits de niveau universitaire

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec obtenu depuis au moins 4 ans (voir la rubrique **Remarques**)
-

ÉTUDES AU CANADA - HORS QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) obtenu depuis au moins 3 ans (voir la rubrique **Remarques**)
-

ÉTUDES À L'ÉTRANGER

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'un diplôme d'études préuniversitaire non équivalent au DEC obtenu depuis au moins 3 ans (voir la rubrique **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.
 - NB. – À compter de l'admission au trimestre d'hiver 2023, le TFI n'est plus accepté pour satisfaire à l'exigence de français à l'admission.
- soit avoir déposé une preuve de maîtrise du français reconnue par l'Université (voir le formulaire).

Mise à niveau obligatoire en français écrit dans certains programmes : il est possible qu'après son admission, une personne doive se soumettre à une évaluation en français écrit, puis réussir des cours de mise à niveau. Pour savoir si cette mesure s'applique, consulter le Règlement propre à ce programme d'études; si l'article 6.6 n'y figure pas, c'est que le programme n'implique pas de mise à niveau obligatoire en français. Pour en savoir plus sur l'évaluation obligatoire en français écrit, consulter le site du Bureau du français dans les études.

Remarques

- Le microprogramme donne lieu à une attestation spécifique en langue et culture anglaises.
- Les cours du microprogramme peuvent être intégrés dans un programme d'études dont ils font déjà partie.
- La personne admise sur la base d'un diplôme d'études secondaires, d'une attestation d'études collégiales ou d'un diplôme d'études préuniversitaires non équivalent au DEC, doit réussir le cours FAS 1901 durant son premier trimestre d'inscription. Si le premier trimestre d'inscription est le trimestre d'été, le cours devra être réussi au second trimestre d'inscription.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2022:** Du 15 août 2021 au 5 septembre 2022
- **Automne 2023** (à compter du 15 août 2022)
 - Candidats avec uniquement des études collégiales au Québec : **1^{er} mars 2023** ?
 - Candidats inscrits (ou ayant été inscrits) dans une université : **1^{er} février 2023** ?
 - Candidats avec des études hors Québec : **1^{er} février 2023** ?

Hiver

- **Hiver 2023:** Du 15 août 2022 au 1^{er} novembre 2022

Été

- **Été 2023:** Du 1^{er} novembre 2022 au 1^{er} avril 2023

Structure du programme (1-135-7-0)

Version 00 (E99)

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ANG 1052	English Grammar 1	3.0S	ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0J
ANG 1053	English Grammar 2	3.0J	ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0J
ANG 1103	Composition: Critical Writing	3.0S	ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0J
ANG 1104	Composition: Writing and Research	3.0J	ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0J
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0J	ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0J
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0J S	ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0J
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0J S	ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0J
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0J S	ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0J

Bloc 70B Culture - cours en anglais

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ANG 1005	Reading Popular Culture	3.0S	ANG 1381	Survey of American Literature	3.0J
ANG 1021	Contemporary British and Irish Culture	3.0	ANG 1401	Quebec Writing in English	3.0J
ANG 1022	Contemporary Canadian Culture	3.0J	ANG 1500	African-American Literature	3.0J
ANG 1023	Contemporary American Culture	3.0J	ANG 1655	Travel Literature in English	3.0J
ANG 1325	Survey of Canadian Literature	3.0	ANG 1700	Literature and Film	3.0S
ANG 1341	Irish Literature and Culture	3.0	ANG 1750	Science Fiction and Fantasy	3.0
ANG 1380	Theatre in Montreal	3.0	ANG 1755	Vampires in Film and Literature	3.0

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Enseignement	Microprogramme de 1 ^{er} cycle	15 crédits	1-827-7-0	Soir
Français langue seconde: culture, études et travail	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-821-5-1	Soir
Histoire	Mineure	30 crédits	1-165-4-0	Jour
Informatique appliquée	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-175-5-0	Soir
Études anglaises	Mineure	30 crédits	1-135-4-0	Jour

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Le candidat doit atteindre le seuil de 605 au TFI, ou un score comparable sur un test jugé équivalent par l'Université*.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.